

## Avis au public

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2021 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition de l'année 2022/2023, ainsi que le compte de l'exercice 2021/2022 du Syndicat de chasse du lot 459 (Niederanven) peut être consulté pendant 15 jours du 4.07.2022 au 19.07.2022 auprès du secrétaire-trésorier sur rendez-vous, par mail.

Les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « myguichet.lu » ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire-trésorier.

Adresse mail : [nwil@pt.lu](mailto:nwil@pt.lu)

Le collège des syndics.

Senningen, le 4 juillet 2022